

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3545						
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'indexation de 10 090,77 \$ relative aux ententes conclues entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant l'utilisation commune des espaces, immeubles et équipements à des fins publiques							
No dossier(s) interne(s) : E. Lanneville No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 07-Renaud 12-Souvenir-Labelle								
Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant de la transaction : 10 090,77 \$ Financement Autre source : 1-60101-7211-00-115110								
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table><tr><td>Date</td><td>No résolution</td><td>Objet</td></tr><tr><td>2018-12-04</td><td>CM-20181204-908</td><td>ENTENTES - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER</td></tr></table> Résumé Sur recommandation du comité exécutif, IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Morasse APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis et résolu: d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un montant annuel de 24 144,75 \$, concernant l'utilisation commune des espaces immeubles et équipements à des fins publiques de l'école secondaire Laval Senior Academy; d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour un montant annuel de 84 506,63 \$ concernant l'utilisation commune des espaces immeubles et équipements à des fins publiques de l'école secondaire Laval Junior Academy; d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant l'utilisation et l'entretien des parcs-école, des parcs adjacents et des espaces revitalisés; d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville lesdites ententes. ADOPTÉ (SD-2018-5348)			Date	No résolution	Objet	2018-12-04	CM-20181204-908	ENTENTES - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
Date	No résolution	Objet						
2018-12-04	CM-20181204-908	ENTENTES - COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER						

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3545
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Depuis 2018, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) et la Ville de Laval ont mutuellement signifié leur intention de régulariser les ententes liant les deux parties. Trois objectifs étant poursuivis dans cette démarche: Le premier objectif était de régulariser l'entente d'utilisation des gymnases de l'école secondaire Laval Junior Academy par la Ville et l'utilisation d'heures d'aré纳斯 par l'école. Le deuxième objectif était de régulariser l'entente d'utilisation des gymnases de l'école secondaire Laval Senior Academy par la Ville et l'utilisation d'heures d'aré纳斯 par l'école. Le troisième objectif était de confirmer les usages et l'entretien des parcs-écoles, des parcs adjacents et des espaces revitalisés dans les cours d'écoles. Dans le même esprit que l'entente-cadre conclue avec la Commission scolaire de Laval en 2014, cette entente vise à confirmer les usages et l'entretien des divers équipements de parcs et plateaux sportifs au bénéfice des citoyens lavallois. Dans ces ententes, il a été convenu de facturer la Ville de manière forfaitaire, de manière biannuelle, pour l'utilisation des gymnases : - École Laval Senior Academy : 21 000 \$ + taxes applicables (pour 300 heures / année à 70 \$ / heure) - École Laval Junior Academy : 73 500 \$ + taxes applicables (pour 1 050 heures / année à 70 \$ / heure) De plus, selon l'article 19 de l'entente, il est prévu que ces montants soient indexés annuellement en fonction de : 1- 70 % du tarif indexé avec la moyenne des variations annuelles de l'indice des coûts énergétiques sur 12 mois; 2- 30 % du tarif indexé avec la moyenne des variations annuelles de l'indice du prix à la consommation sur 12 mois tel qu'établi par Statistique Canada pour la région de Montréal. Depuis 2018, les engagements totaux prévus à l'entente ont couvert les variations financières en lien avec l'indexation. Or, l'année 2022 étant marquée par une inflation importante et une augmentation significative des coûts énergétiques, l'indexation de l'entente a été établie par le Service des finances de la Ville à 20.52 %. Nous sommes donc dans l'obligation de demander une augmentation 10 090.77 \$ afin de couvrir l'indexation pour la facturation liée à la période hiver/printemps 2022-2023.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le montant indexé à payer pour la deuxième portion de l'utilisation de l'année (printemps 2022-2023) est de 56 026.49 \$ (avant taxes). L'engagement disponible pour le paiement de l'entente pour la même période est de 47 250 \$ (avant taxes). Une augmentation de 10 090.77 (toutes taxes incluses) est requise pour couvrir les frais indexés liés à l'utilisation des gymnases pour les écoles Laval Junior Academy et Laval Senior Academy. Le SCLSDS possède les sommes requises à même son budget de fonctionnement 2023.		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S) Nom du fournisseur : Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier A/S : Direction des ressources matérielles Adresse : 235, Montée Lesage Ville : Rosemère Code postal : J7A 4Y6		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU Recommander au conseil d'approuver l'indexation 10 090.77 \$ relative aux ententes conclues entre la Ville et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier concernant l'utilisation commune des espaces immeubles et équipements à des fins publiques.		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2023-3545
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1759352 Coût estimé affectant l'année en cours : 9 214,22 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s)		
Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347)		2023-07-27
		AN - MS - JR